

Mairie de Castellane

Alpes de Haute-Provence



République Française
Place Marcel Sauvaire
04120 CASTELLANE
☎ 04.92.83.60.07.
accueil@mairie-castellane.fr
www.mairie-castellane.fr

AVIS DE PUBLICITE POUR AUTORISATION DE MISE A L'EAU LAC DE CASTILLON - COMMUNE DE CASTELLANE

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Castellane
Mairie
Place Marcel Sauvaire
04120 CASTELLANE
Tel. : 04.92.83.60.07
Courriel : accueil@mairie-castellane.fr

Objet :

Autorisation de mise à l'eau de canoé-kayak
Lac de Castillon - Commune de Castellane

Conditions d'occupation :

- L'occupation fera l'objet d'un arrêté municipal autorisant une occupation temporaire, de la date de signature de l'arrêté jusqu'au 30 septembre 2022
- L'occupation est limitée à 2 jours par semaine, les jours sont précisés dans l'autorisation.
- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut pas faire l'objet d'une sous-traitance, ni d'une sous-location

Dépôt du dossier de candidature :

- Le demandeur complètera l'imprimé de demande et fournira les pièces nécessaires à l'appréciation de sa demande
- Le nombre d'autorisation est limité à 10 bénéficiaires
- La demande sera déposée à l'accueil de la Mairie de Castellane avant le 25 juin 2022




**Le Maire,
Bernard LIPERINI**